

Le chapitre général de l'IBP

Author : spo

Categories : [Eglise en France](#), [En Une](#), [Informations](#)

Date : 5 juin 2012



Le dernier numéro de la « *Lettre aux amis et bienfaiteurs du séminaire Saint-Vincent-de-Paul* » fait le point sur le prochain chapitre général de l'[Institut du Bon-Pasteur](#) (IBP) qui aura lieu cet été. Un chapitre général est une étape habituelle de la vie d'une société religieuse. Il a pour but, précise la Lettre,

« de faire le point sur sa situation sous tous ses aspects : bilan des travaux réalisés, des projets en cours, des difficultés rencontrées, de la situation humaine, matérielle et financière de toutes les maisons et de toutes les œuvres ».

Mais cet aspect bilan se double d'une sorte d'examen de conscience :

« c'est aussi le moment d'examiner la fidélité des prêtres aux principes fondateurs de l'institut, tant doctrinaux que pastoraux ou spirituels ; c'est enfin l'occasion de tracer les perspectives pour l'avenir de l'ensemble de la communauté et éventuellement de corriger quelques faux pas ou quelques hésitations ».

Comme tout jeune institut, l'IBP a effectivement rencontré des difficultés, d'autant plus visibles qu'elles se situent dans un cadre général qui est celui de la crise de l'Église. Certains estimaient même que l'IBP étant le fruit de la rencontre étonnante de fortes personnalités (les abbés Laguérie, de Tanoüarn, Aulagnier et Héry) ne pouvait constituer une communauté. Les mêmes pronostiquaient l'explosion en vol en très peu de temps. Plusieurs années après, l'IBP est toujours là, même si des divisions existent en ses rangs.

Douze membres constitueront ce chapitre général. Outre le supérieur et son assistant (on ne parle plus que d'un assistant là où il y en avait deux), l'économe et le secrétaire général, les supérieurs de maisons, le directeur du séminaire, un tiers des membres a été élu pour représenter les autres prêtres.

Deux points retiennent l'attention : il est prévu l'élection du supérieur général et de ses deux assistants. L'abbé Laguérie sera-t-il reconduit comme supérieur ? Qui seront les deux assistants du supérieur général ? La ligne de l'IBP sera profondément définie par ce choix.

Autre aspect important : il est déjà indiqué que « pour les années à venir » le « charisme propre » de l'IBP doit être mis en valeur. Ce charisme est défini ainsi :

« l'exercice du sacerdoce dans la Tradition doctrinale et liturgique de la Sainte Église catholique », lequel implique « l'usage exclusif de la liturgie tridentine (les statuts disent exactement « l'usage exclusif de la liturgie grégorienne dans la digne célébration des saints mystères », II, §2) et dans « la mise en œuvre d'une réflexion de critique théologique sur certains passages du Concile Vatican II et certaines réformes des dernières décennies ».

Cette fidélité réaffirmée aux statuts et aux but de l'IBP, il reste à déterminer comment ils pourront s'articuler avec les propositions qui ont découlées de la visite canonique de 2011 ?